

Les crédits

Monsieur le Président, nous pouvons faire beaucoup de choses. Le comité est en passe d'atteindre ses objectifs. J'appuie ses efforts et je pense que la Chambre devrait en faire autant. Nous aimerions en faire plus et nous comptons sur quelques recommandations utiles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, au début de son discours, le député a parlé de l'engagement du gouvernement envers les femmes. Il a même insisté sur tout ce que le gouvernement avait fait et sur toute l'ardeur qu'il avait mise à défendre la cause des femmes malgré les compressions, ces compressions évidentes dont mes collègues ont parlé au cours de ce débat.

Ne croit-il pas que sa façon d'aborder les choses, sa façon de dire que tout va bien dans ce domaine, même si j'admets qu'il a changé de ton et que ses propos sont devenus plus réalistes dans la suite de son discours, n'améliore pas la situation?

Ce qu'il importe de reconnaître, c'est le fait que, malgré les efforts du gouvernement — et, de toute évidence, il a fait des progrès, je ne le nie pas —, les compressions entravent sérieusement ces progrès. Elles nuisent à la réputation et ralentissent les progrès du gouvernement dans ce domaine. Je répète qu'elles nuisent sur deux plans: réputation et progrès. Le député devrait donc s'opposer aux compressions que le gouvernement a prévues dans le budget.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, le député ne s'est pas rendu compte que mon allocution ne portait que sur une seule question, à savoir la violence faite aux femmes. Nous disposons de ressources accrues dans ce domaine. Nous avons un programme de 136 millions de dollars.

C'est ainsi que le gouvernement a lancé, en 1986, dans le domaine de la violence faite aux femmes, un programme de 23 millions de dollars de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. En 1988, il a enchaîné avec un programme plus général de 40 millions de dollars de lutte contre la violence familiale qui est devenu, en février 1991, une initiative de 136 millions de dollars de lutte contre la violence faite aux femmes.

Avec le projet de loi C-36, nous avons pris des mesures législatives pour que tout condamné de la catégorie des délinquants violents et dangereux expie non plus seulement le tiers, mais la moitié de sa peine.

Au nombre des initiatives concrètes, nous avons participé au comité de la violence faite aux femmes. Nous finançons des groupes de femmes, des groupes commu-

nautaires et bien d'autres groupes. Nous avons accru les ressources de lutte contre la violence faite aux femmes.

Nous pouvons certes faire davantage dans certains secteurs. Le dernier budget haussait la déduction fiscale pour la garde d'enfants et prévoyait d'autres mesures du genre. Nous faisons donc pas mal de choses pour venir en aide aux femmes. Je conviens qu'il reste beaucoup à faire, mais dans certains secteurs de notre société, il restera toujours quelque chose à faire. Si nous faisons pour le mieux avec les ressources que nous avons et si nous accroissons ces ressources lorsque nous le pouvons, nous réussirons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, pour traiter du sujet à l'étude aujourd'hui, l'égalité des sexes, je voudrais simplement demander à l'orateur précédent si une partie des initiatives du gouvernement sur ce chapitre comprend également celles du ministre du Travail et de la ministre responsable de la Situation de la femme.

À Powell River, en Colombie-Britannique, la Banque canadienne impériale de commerce a fait perdre leur emploi à 22 femmes. Ses représentants ont décidé tout d'un coup qu'ils ne voulaient plus négocier avec elles le renouvellement de leur convention collective. Ils leur ont dit en substance: «Nous sommes assez importants et assez riches que nous n'avons pas besoin de vous écouter. Vous pouvez rester dans la rue pendant les fêtes ou pendant quelques années. Si nous le décidons, nous allons tout simplement fermer cette succursale et donner l'exemple à notre petit groupe de succursales syndiquées.»

Le gouvernement doit prendre certaines initiatives pour favoriser l'égalité des sexes. Un bon début serait une loi anti-briseurs de grève visant à protéger les femmes qui se trouvent dans une grave situation d'inégalité, notamment lorsque 22 d'entre elles sont aux prises avec une banque à charte.

Lorsque des femmes se trouvent dans une grave situation d'inégalité, le cabinet du ministre du Travail pourrait prendre des mesures d'action positive pour tenter de ramener les deux parties à la table des négociations afin qu'elles s'entendent. Ce qui favorise l'égalité des sexes dans bien des cas, c'est d'avoir un emploi, et la meilleure garantie d'égalité lorsqu'on travaille, c'est d'avoir un emploi syndiqué.

Le député estime-t-il que le ministre du Travail et son gouvernement pourraient intervenir et jouer un rôle utile en ramenant ces personnes à la table des négociations et en adoptant une loi anti-briseurs de grève à l'intention de